

Service de prévention et santé au travail



AST - Centre de Béthune
79 rue Jean Baptiste Lebas
62404 BETHUNE CEDEX
Tel : 03 21 01 36 60

Entreprise

SUPPLAY - INTERIMAIRES
(01030070000)

Médecin référent : Dr HURET Joséphine

Avis d'aptitude

réservé aux travailleurs bénéficiant d'un
suivi individuel renforcé

Salarié(e)

Nom : LATOUR

Prénom : Loic

Date de naissance : 23/08/1986

Emploi(s) (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés des associations intermédiaires...)

Chauffeur pl/spl

Date de l'examen médical

Date : 19 avril 2023

Heure d'arrivée : 09h10

Heure de départ : 09h44

Type d'examen médical

- ☒ Examen médical à l'embauche (art. R. 4624-24)
- ☐ Examen médical périodique (art. R. 4624-28)
- ☐ Visite de reprise (art. R. 4624-31)
- ☐ Visite à la demande (art. R. 4624-34)
- ☐ Visite de mi-carrière (art. L4624-2-2)

Prochaine visite:

A revoir au plus tard le : 18/04/2025

- ☒ par le professionnel de santé dans le cadre de la visite intermédiaire
- ☐ par le médecin du travail dans le cadre de la visite périodique

Joséphine HURET

Cacheté par PADOA
Le 19/04/2023

Le 19 avril 2023

Dr HURET Joséphine

Médecin du travail

☐ Avis d'aptitude accompagné d'un document
faisant état de proposition de mesures
individuelles faites par le médecin du travail.

Médecin
La universign

NB : Tous les articles auxquels il est fait référence dans le présent document relèvent du code du travail.

Voies et délais de recours par le salarié ou par l'employeur :

Les éléments de nature médicale justifiant le présent avis peuvent être contestés dans un délai de 15 jours à compter de sa notification auprès du conseil de prud'hommes territorialement compétent (art. R. 4624-45 du code du travail).